COMITE REGIONAL
DES PECHES MARITIMES
NORMANDIE

Compte-Rendu
Commission coquille Saint-Jacques
17 SEPTEMBRE 2019

Titulaires	Autres personnes	organisme
BODERE Olivier	Hugo LECARPENTIER	DDTM Calvados
BOTTIN Alexis	Karine VIEL D'ABRIGEON	DDTM Seine Maritime
BOTTIN Lionel	Joël DAVO	DDTM Seine Maritime
COMTESSE Ulrick	Arnauld MANNER	NFM
COQUET Pascal	Dominique LAMORT	NFM
CORDIER YOHANN	Eric FOUCHER	IFREMER
ENAULT Franck	Céline HAMON	CDPM antenne de Trouville
GARCIA Jean Christophe	Marc DELAHAYE	CRPM
GUADEBOIS Franck	Benoît DUVAL	CRPM
GUEDON Alexandre	Fanchon VARENNE	CRPM
LANEELE Romain	Catherine PAUL	CRPM
LECARDONNEL Yoan	Sonia MULLER	CRPM
LEDAMOISEL Jean-Philippe	Benoît VIDAL GIRAUD	Via Aqua
Manuel EVRARD	Pierre Etienne ROLLET	Via Aqua
PAPILLON Pascal	David SELLAM	DIRM MEMN
Philippe LEMESLE	Ludovic THIEULENT	Armateur / patron Maximum
PIRAUD David		
ROGOFF Dimitri		

A l'ordre du jour :

- Présentation des conclusions de l'audit sur la gouvernance
- Présentation des résultats de la COMOR (IFREMER)
- Point sur les accords avec les britanniques
- Point sanitaire et qualité
- Organisation de la campagne de pêche en dehors des gisements classés
- Perspectives pour la saison prochaine
- Questions diverses

En introduction, les indicateurs sur la ressource étant bons, le Président du CRPM donne à la commission coquille Saint-Jacques comme objectif une meilleure valorisation de la coquille Saint-Jacques.

1°) Présentation des conclusions de l'audit sur la gouvernance

Le bureau d'études Via Aqua mandaté par le CRPM et l'OPN rend les conclusions de l'audit qui s'est déroulé entre les mois d'avril et septembre.
Après avoir rappelé les objectifs de l'étude, sur la gouvernance, Mr Vidal Giraud fait état des conclusions de l'audit.
Les faits marquants sur la production et le marché :

- le BE estime à environ 10% de la production nationale la proportion de produits non déclarés et non autorisés à la pêche. Cette information fait réagir beaucoup de membres qui ne partagent pas ce constat.
- il y a une réelle nécessité de connaître la totalité des apports pour mieux répartir la production sur les différentes offres de marché
- il faut insister sur l'aspect valorisation
- la Normandie est en position de leader, il faut exploiter ce créneau

Sur la prise de décision :

- Il faut refondre la commission en intégrant les mareyeurs, les halles à marée et procéder à des élections par port
- En début de campagne, il est nécessaire de se fixer un objectif. A ce sujet, Marc Delahaye demande à IFREMER (E. Foucher) de déterminer un TAC à partir des données COMOR. Cela nécessite donc la connaissance en temps réel des apports sur les différents gisements. L'application « telecapeche » prendra alors tout son sens.
- Proposition d'un pacte de gouvernance entre CRPMEM et OP. L'homogénéisation du fonctionnement des OP serait un plus
- Composition de la commission CSJ : professionnels élus par port : ouverture aux 3 OP, à NFM, à des représentants du mareyage et aux responsables de halles à marée.

Mesures de gestion des campagnes et des marées :

- Proactivité vis-à-vis du fonctionnement du réseau de points de débarque
- Instauration d'un contrôle et d'un enregistrement systématique des volumes à la débarque

Contrôles et sanctions :

- Accroissement de l'autonomie du CRPMEM (garde-jurés, assistance juridique),
- Publication des pv et des sanctions non publiques,
- Refonte du règlement d'attribution et de retrait des licences : envisager la prise en compte des points attribués dans les critères d'attribution

Manuel EVRARD informe qu'un message d'information a été envoyé à leurs adhérents pour proposer aux pêcheurs de réserver une partie de leur production à des ventes sous contrat avec prix constant afin de désengorger le marché de la coquille entière fraîche.

2°) Présentation résultat de la COMOR

170 points de prélèvement ont montré que la situation sur la ressource est encore très favorable. E. Foucher informe qu'en raison d'un problème technique, les résultats ont été corrigés, notamment pour le grand maillage.

Extérieur baie de Seine :

L'indice d'abondance est légèrement meilleur que celui de l'année passée. En revanche, l'exploitation est basée principalement sur une seule classe d'âge. Le reliquat reste faible et c'est ce sur quoi il faut travailler (taux de 24%).

Baie de Seine :

Après une année « record », les résultats sont moins bons mais demeurent dans les plus hauts (5ème de la série historique). Les indices des coquilles de un an sont encore très bons.

Biomasse exploitable estimée à : 23 634 tonnes en Baie de Seine et 8 873 tonnes à l'extérieur.

Conclusions :

- Malgré une division par 2.5 de la biomasse totale exploitable par rapport à 2018, et une exploitation (trop) intense en 2018-2019, le stock de la Baie de Seine est considéré en bon état.
- reliquat plutôt médiocre au regard des résultats escomptés et plus que médiocre malgré une fermeture sur la zone 5
- Population bien répartie sur l'ensemble de la baie de Seine, davantage dans la partie amont.
- Préconisations : garder les mêmes modalités de gestion que la saison dernière
- Fermeture biologique de la zone Ouest proposée

Marc Delahaye demande quel pourrait être le niveau de prélèvement sur le stock (TAC). Eric Foucher explique que la quantité de géniteurs ne garantit pas le recrutement car ça dépend des aléas climatiques et autres pour la reproduction mais qu'en revanche, afin de conforter le stock sur plusieurs classes d'âge, il serait pertinent de définir un TAC et de s'y tenir. Il fournira prochainement cette donnée.

3°) Point sur les accords avec les britanniques

Les accords conclus cet été avec les britanniques ont permis de repousser l'arrivée des navires britanniques de plus de 15 mètres au 1er novembre, ce qui est satisfaisant.

4°) Point sanitaire et qualité

Les premiers résultats en DSP (dinophysis) sont en dessous des seuils. Une présence d'ASP (Pseudo Nitschia) nécessite de rester vigilants.

Normandie fraîcheur Mer présente les résultats relatifs à la qualité des produits (disponibles sur demande).

5°) Organisation de la campagne de pêche en dehors des gisements classés

Après un tour de table de l'ensemble des personnes présentes, les conclusions sont les suivantes :

- Ouverture au 1er octobre 2019
-1ère Semaine d'octobre : 3 quotas, pêche du mardi 1er octobre à 00h au jeudi 3 octobre à 24h,
-2ème semaine d'octobre : 3 quotas, pêche du lundi 7 octobre à 00h au jeudi 10 octobre à 24h,
-3ème semaine d'octobre : 4 quotas, pêche du lundi 14 octobre à 00h au vendredi 18 octobre à 24h (sous conditions qu'il n'y ait pas d'accident du marché),
-4ème semaine d'octobre : 4 quotas, pêche du lundi 21 octobre à 00h au vendredi 25 octobre à 24h (sous conditions qu'il n'y ait pas d'accident du marché).
-fermeture tous les week-end et vendredi du mois d'octobre
-pas de cumul des quotas,
-ouverture des zones conditionnées aux résultats sanitaires.

6°) Perspectives pour la saison prochaine :

Les premières conclusions de l'étude SELEDRAG, dont les conclusions seront restituées le 23 septembre, confortent les orientations de la commission prises l'année passée pour l'augmentation de la taille des anneaux de dragues à 97 mm. Il est possible de tester quelques filets métalliques mis à disposition à Port en Bessin.
Le maillage de l'alèse devra être adapté (140 mm ?).
Des propositions seront faites au CNPM.

7°) Questions diverses

Surveillance :
Seulement 114 navires/268 ont passé leur émission de VMS au ¼ d'heure. C. Paul informe que cette disposition est une obligation pour pratiquer la pêche de la coquille Saint-Jacques sur le secteur Manche Est.
Le paiement des **CPO** conditionnera également la délivrance de la licence.
AEP : une demande d'AEP (en projet) est parvenue après la date pour un pêcheur en première installation. Compte tenu de la place disponible, la commission valide l'attribution d'une AEP CSJ en 1ère installation selon les critères de la délibération en vigueur.

Franck ENAULT

Président de la commission